

PROFIL DE BAINNADE FALGUIERE SUR LE GARDON DE MIALET

Date d'élaboration du profil : Mars 2018

Caractéristiques de la baignade		Schéma de la zone de baignade	
Nom de la baignade :	Falguière		
Commune :	Saint-Jean-du-Gard		
Département :	Gard (30)		
Région :	Occitanie		
Personne responsable de l'eau de baignade	NOWAK Frédéric - Directeur Général des Services Mairie de Saint-Jean-du-Gard Numéro : 06 03 56 79 89 (à contacter en cas de problème de pollution)		
Période d'ouverture :	1er juillet - 31 août		
Heures de surveillance :	-		
Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire :	50 personnes en moyenne (estimé)	Echelle : 1 / 4 500	

Historique de la qualité de l'eau de baignade		Carte de la zone d'étude locale					
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :							
Année	2013			2014	2015	2016	2017
Classement	Bonne qualité			Bonne qualité	Excellente qualité	Bonne qualité	Bonne qualité
Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années présentés par ordre chronologique décroissant :							
Date	Type de pollution			Origine de la pollution	Interdiction de la baignade		
10/08/16	Microbiologique (Pic d'Escherichia Coli)			Inconnue	Non		
14/08/15	Microbiologique (Pic de streptocoques et d'E. Coli)			Inconnue	Non		
		Echelle : 1 / 28 000					

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction de pollution
Assainissement collectif	Impact significatif - Pic de pollution bactériologique lors d'épisode orageux	STEP communale et réseau d'eaux usées de Saint-Etienne-Vallée-Française à 8.7 km	Suivi de la pluviométrie sur la station de Mialet et sur la station de Saumane Le seuil d'alerte est une précipitation > 10 mm	Suivi de la pluviométrie sur le site internet hydrométéorologique par les services de la mairie Prise par la mairie d'un arrêté préventif de fermeture de la zone de baignade lors d'épisode pluvieux supérieur au seuil d'alerte Mise en place des panneaux d'affichage par les services de la mairie Réouverture de la zone de baignade après 48 heures		
	Faible impact - Concentration bactériologique moyenne et permanente	STEP de Falguière à 30 m				Construction d'une nouvelle station hors zone inondable par Alès Agglomération à long terme
Assainissement non collectif	Faible impact - Concentration bactériologique moyenne et permanente	Le plus proche est à environ 50 m			Contrôle des dispositifs d'assainissement autonome par le SPANC Mise en conformité des dispositifs déclarés non conformes	Suivi quotidien par le SPANC des dispositifs déclarés non conformes et de leur mise aux normes